



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



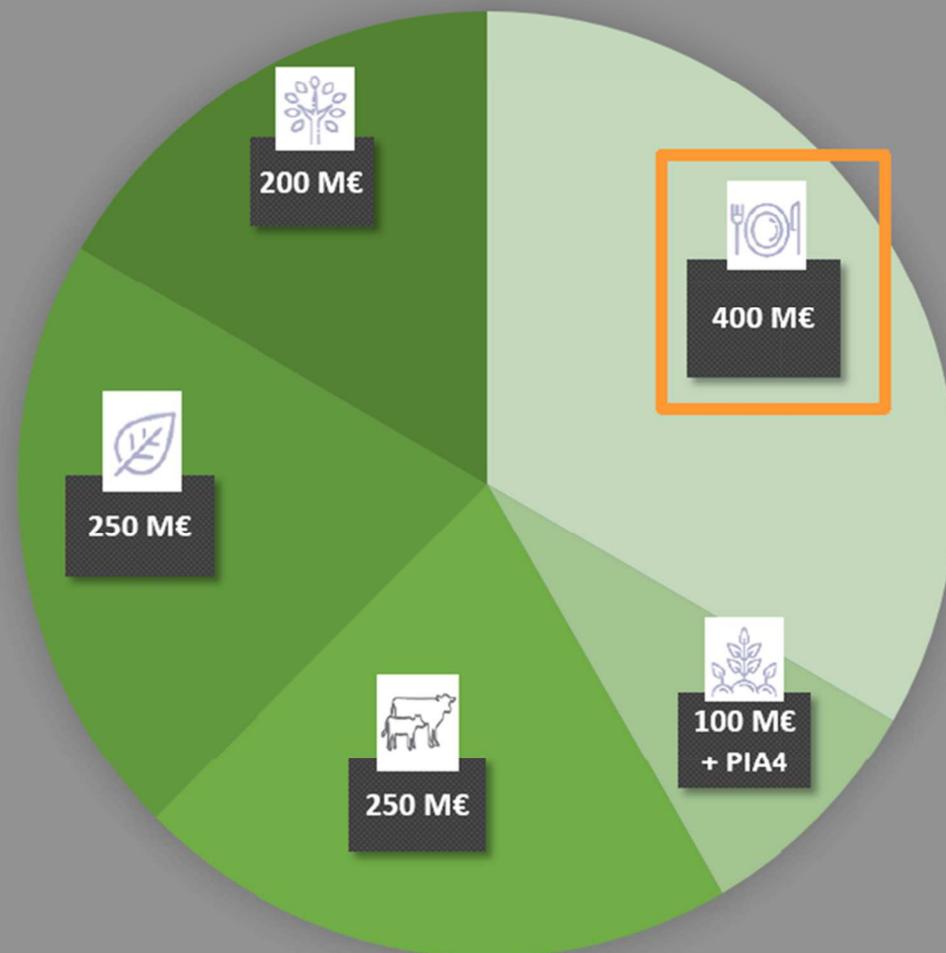
# Plantons des haies & Liger Bocage et agroforesterie

## Ordre du jour

1. Le dispositif plantons des haies du plan de relance national, et sa déclinaison régionale (DRAAF)
2. Les enjeux et actualités du bocage ligérien (OFB)
3. La démarche « Liger bocage et agroforesterie » (Région)
4. Les trois volets mobilisables (DRAAF et Région):
  - plantations de haies,
  - mise en place de systèmes agroforestiers intra-parcellaires,
  - restauration et valorisation des haies existantes
5. L'accompagnement technique et administratif proposé pour vos projets de territoire (AFAC)
6. Temps d'échange

# 1. Le dispositif « plantons des haies » du plan de relance

Répartition des crédits (1,2 milliards d'euros) pour les mesures du volet agricole du plan de relance



- Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous
- Stratégie nationale sur les protéines végétales
- Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal
- Renouvellement et développement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique
- Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer

# 1. Le dispositif « plantons des haies » du plan de relance

## Objectifs :

**Soutenir la plantation** ou la reconstitution des **haies** bocagères et le développement de **l'agroforesterie** intra-parcellaire sur des surfaces agricoles

**Inciter les agriculteurs et les collectivités** à entamer la reconstitution du bocage en éliminant les freins à la plantation

**Ambition nationale forte : 50 M€ pour 7000 km de haies plantées**

## **Moyens adaptés :**

**Taux de financements incitatifs** (80 à 100%)

Aide au montage des projets

Liste de bénéficiaires étendue (agriculteurs et leurs groupements, collectivités, associations,...)

# 1. Déclinaison régionale de « plantons des haies »

**Budget Régional : 4,1 M€**

**Financement des projets via deux mesures du Plan de Développement Rural (PDR) :**

- ⇒ **L'agroforesterie intra-parcellaire par la mesure 8.2** « Mise en place de systèmes agroforestiers »
- ⇒ **La plantation de haies par la mesure 4.4** « Investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques »

**Ouverture de l'appel à projet permanent au printemps 2021.**

Dossiers financés avec 100 % crédits MAA plan de relance, ou en complément des aides d'un autre financeur national. Instruction des dossiers confiée aux DDT(M).

***Articulation avec les dynamiques en cours au niveau régional :  
Intégration de « Plantons des haies » à l'initiative régionale  
« LIGER BOCAGE et agroforesterie »***

1. Le dispositif plantons des haies du plan de relance national, et sa déclinaison régionale (DRAAF)
2. Les enjeux et actualités du bocage ligérien (OFB)
3. La démarche « Liger bocage et agroforesterie » (Région)
4. Les trois volets mobilisables (DRAAF et Région):
  - plantations de haies,
  - mise en place de systèmes agroforestiers intra-parcellaires,
  - restauration et valorisation des haies existantes
5. L'accompagnement technique et administratif proposé pour vos projets de territoire (AFAC)
6. Temps d'échange



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# ACTUALITES

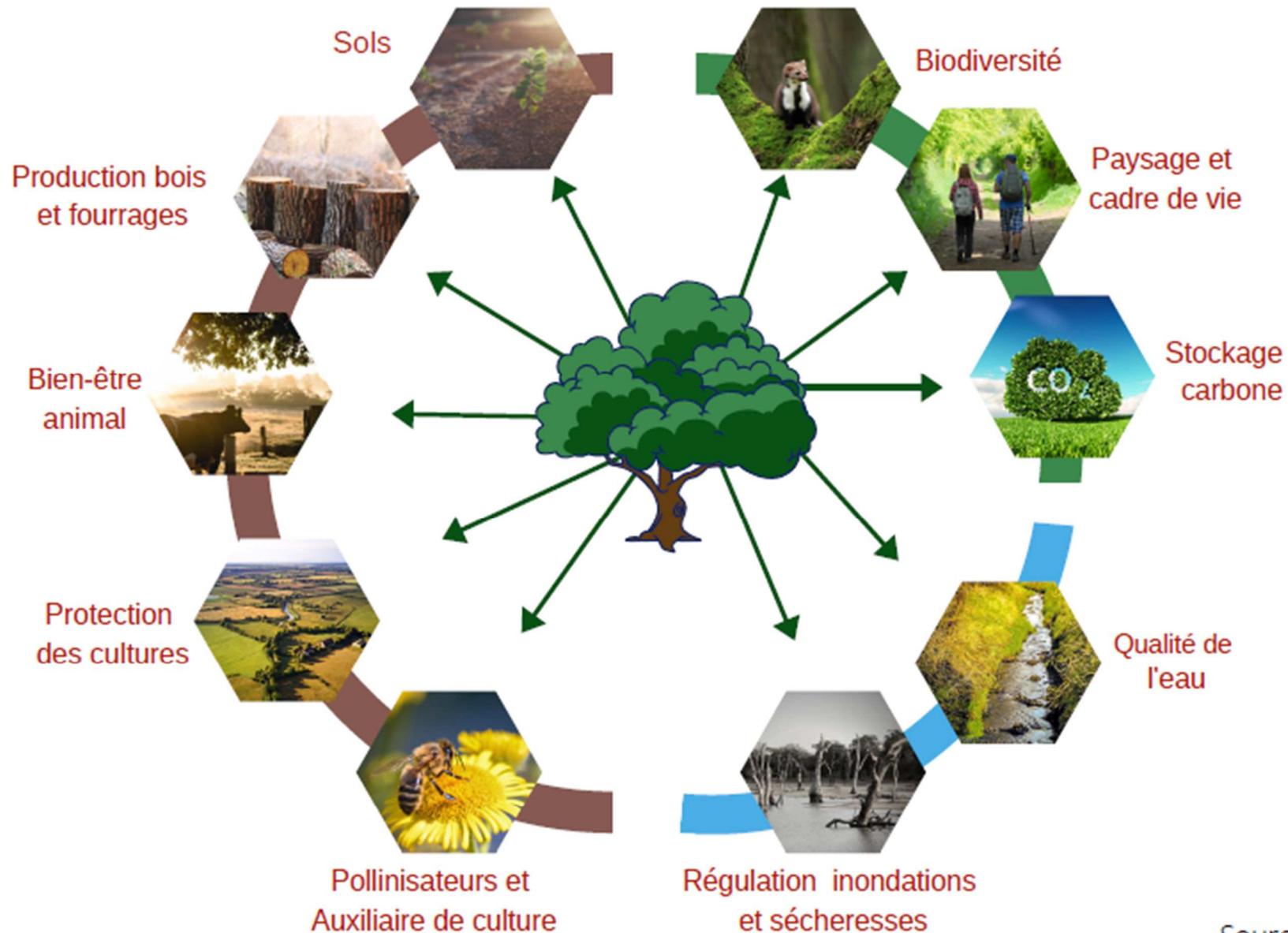
## sur le **BOCAGE**

### en **Pays de la Loire**



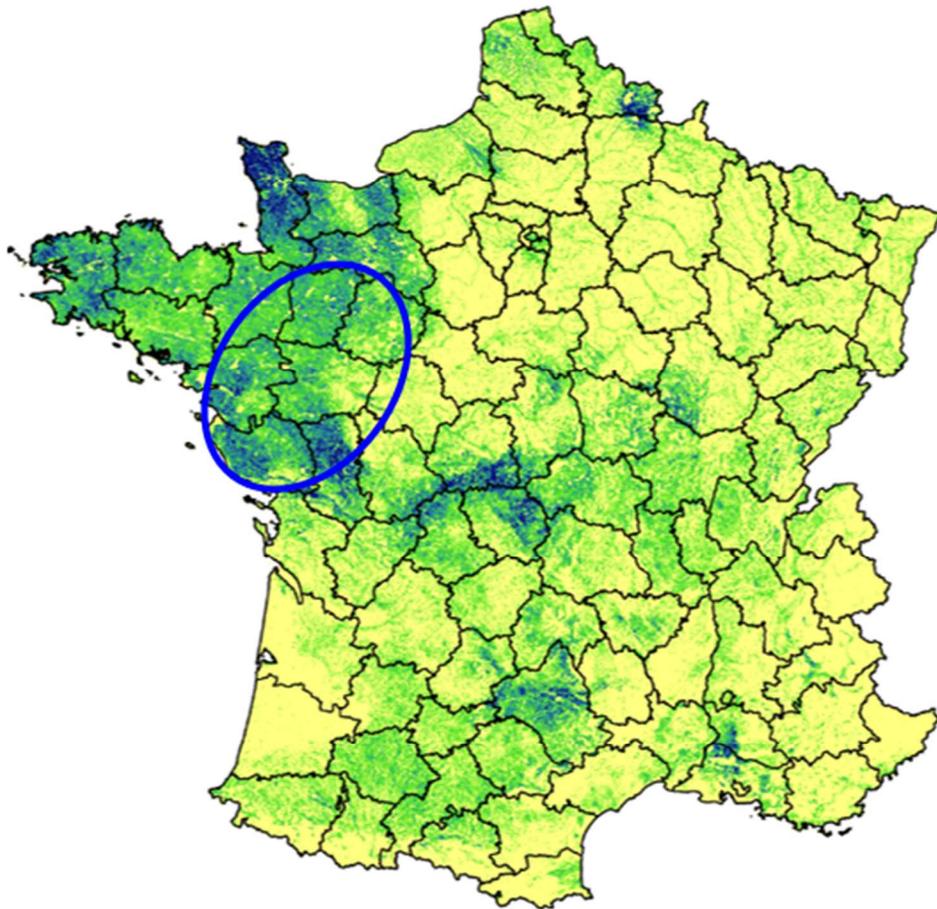
Xavière GROSBOIS – webinaire 16 février 2021

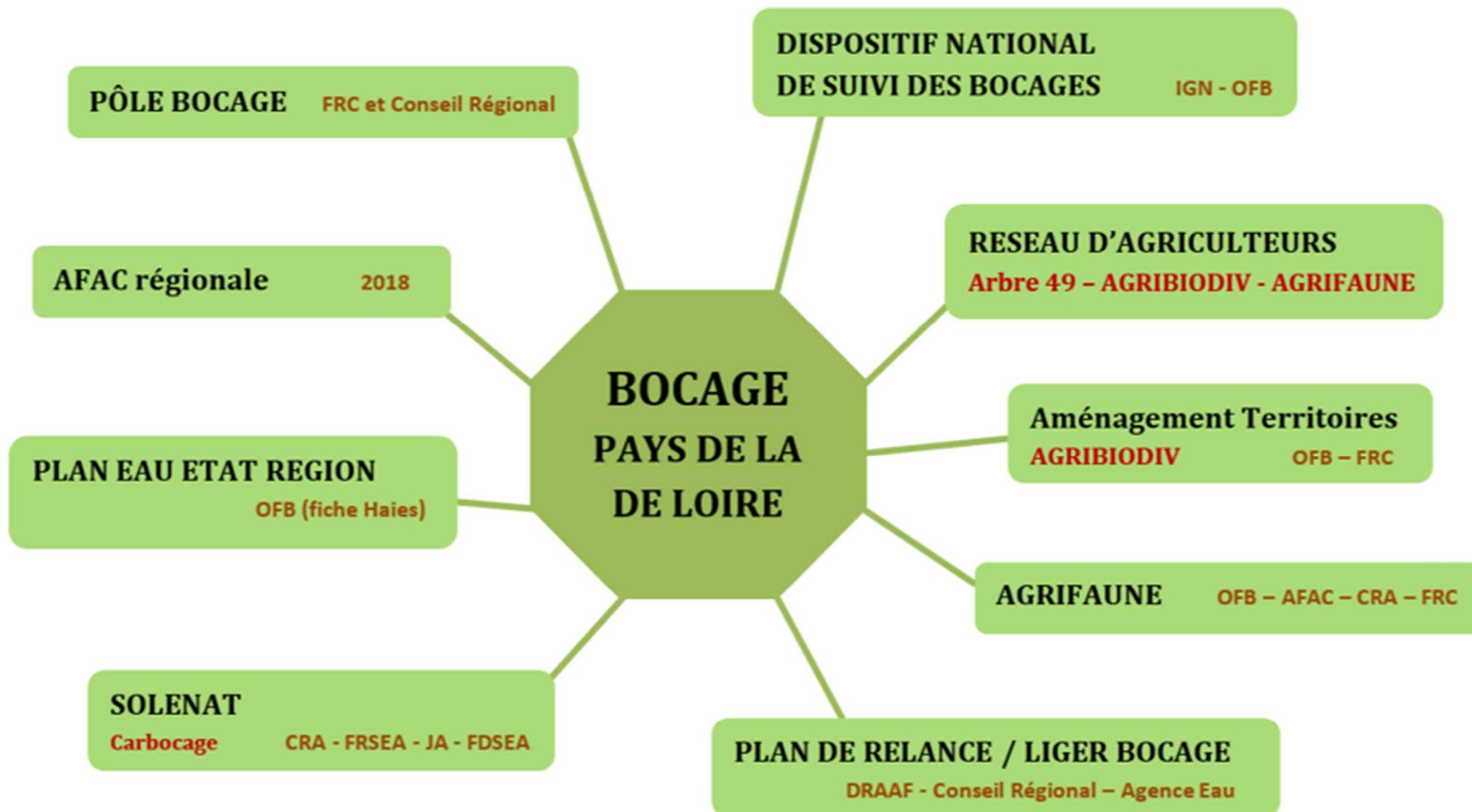
# Le rôle du bocage



Source OFB

# Le bocage en Pays de la Loire

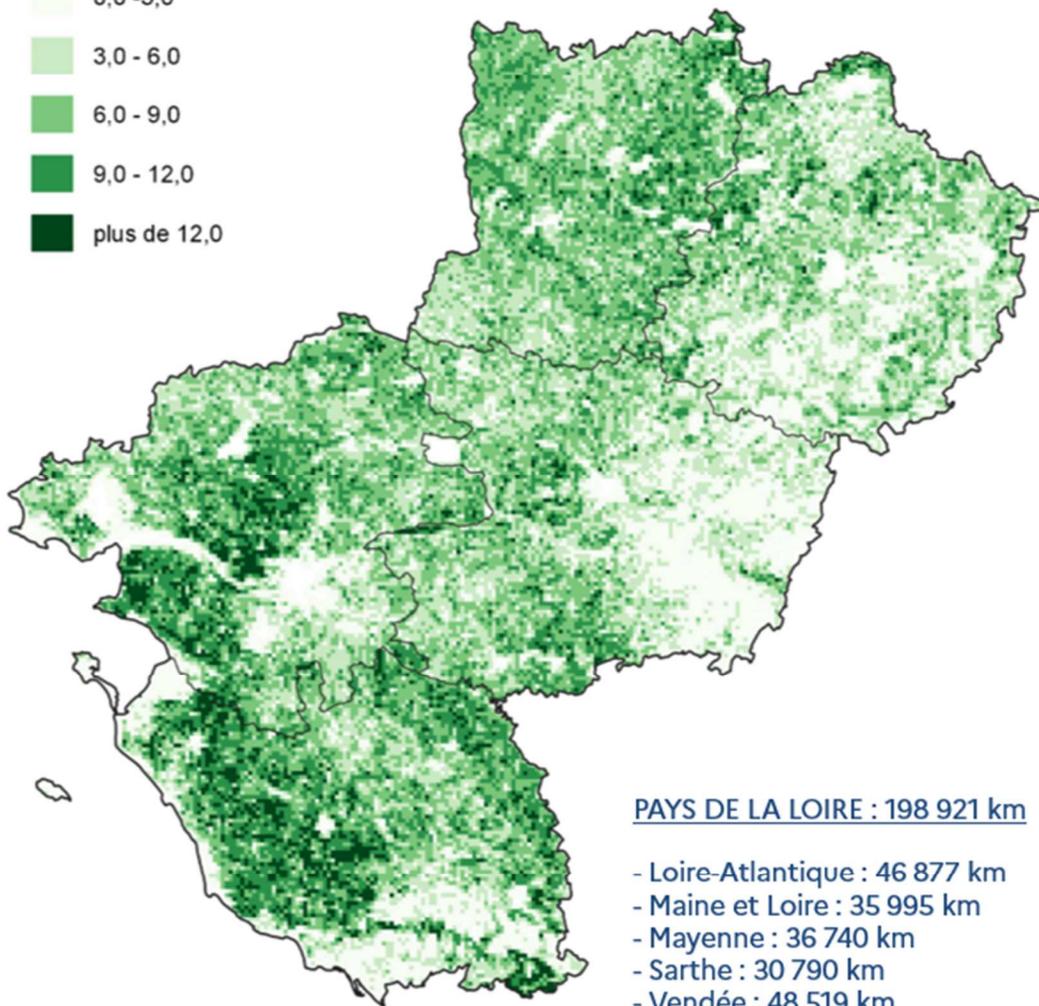
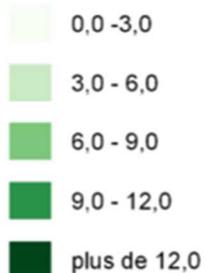




# Le dispositif national de suivi des bocages

## Densité linéaire de bocage (km/km<sup>2</sup>)

Maille 1 km<sup>2</sup>



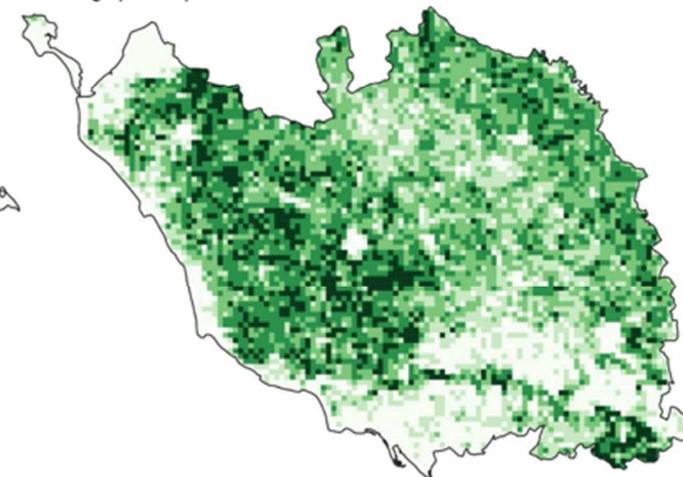
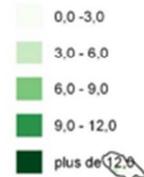
**PAYS DE LA LOIRE : 198 921 km**

- Loire-Atlantique : 46 877 km
- Maine et Loire : 35 995 km
- Mayenne : 36 740 km
- Sarthe : 30 790 km
- Vendée : 48 519 km

## DENSITE LINEAIRE DE BOCAGE EN VENDEE

### Densité linéaire de bocage (km/km<sup>2</sup>)

Maille 1 km<sup>2</sup>



## REPARTITION DU LINEAIRE DES HAIES SUR LA COMMUNE DE BEAUPREAU



- Lancement en décembre 2020 pour 3 ans,
- OFB, CRA, AFAC et FRC,
- Financement OFB,
- CRA : recherche agri pour le déploiement du réseau ARBRE
- AFAC : financement d'un poste d'animateur régional sur la communication et la sensibilisation sur le bocage auprès des professionnels, des élus, des prestataires de fibre, des agri, des futurs agriculteurs, du grand public...



**Cécile Hubert**

*Animatrice régionale*

*Association Française Arbres Champêtres  
et agroforesteries en Pays de la Loire*

[afacpdl@gmail.com](mailto:afacpdl@gmail.com)

06 28 47 64 25



**Afac-Agroforesteries  
Pays-de-la-Loire**

1. Le dispositif plantons des haies du plan de relance national, et sa déclinaison régionale (DRAAF)
2. Les enjeux et actualités du bocage ligérien (OFB)
3. La démarche « Liger bocage et agroforesterie » (Région)
4. Les trois volets mobilisables (DRAAF et Région):
  - plantations de haies,
  - mise en place de systèmes agroforestiers intra-parcellaires,
  - restauration et valorisation des haies existantes
5. L'accompagnement technique et administratif proposé pour vos projets de territoire (AFAC)
6. Temps d'échange

### 3. La démarche « Liger Bocage et agroforesterie »

#### Pourquoi cette mobilisation ligérienne au travers d'un appel à projets ?

Les mutations importantes de l'agriculture depuis les années 50 ont conduit à l'érosion massive des linéaires bocagers et ont considérablement réduit leurs fonctions économiques et environnementales, malgré les diverses initiatives engagées pour préserver ce capital.

Face à cette situation et pour tenter d'inverser la tendance, les acteurs ligériens

**Etat (DRAAF, DREAL), Région, Agence de l'eau Loire Bretagne, Office français de la biodiversité et AFAC régionale**

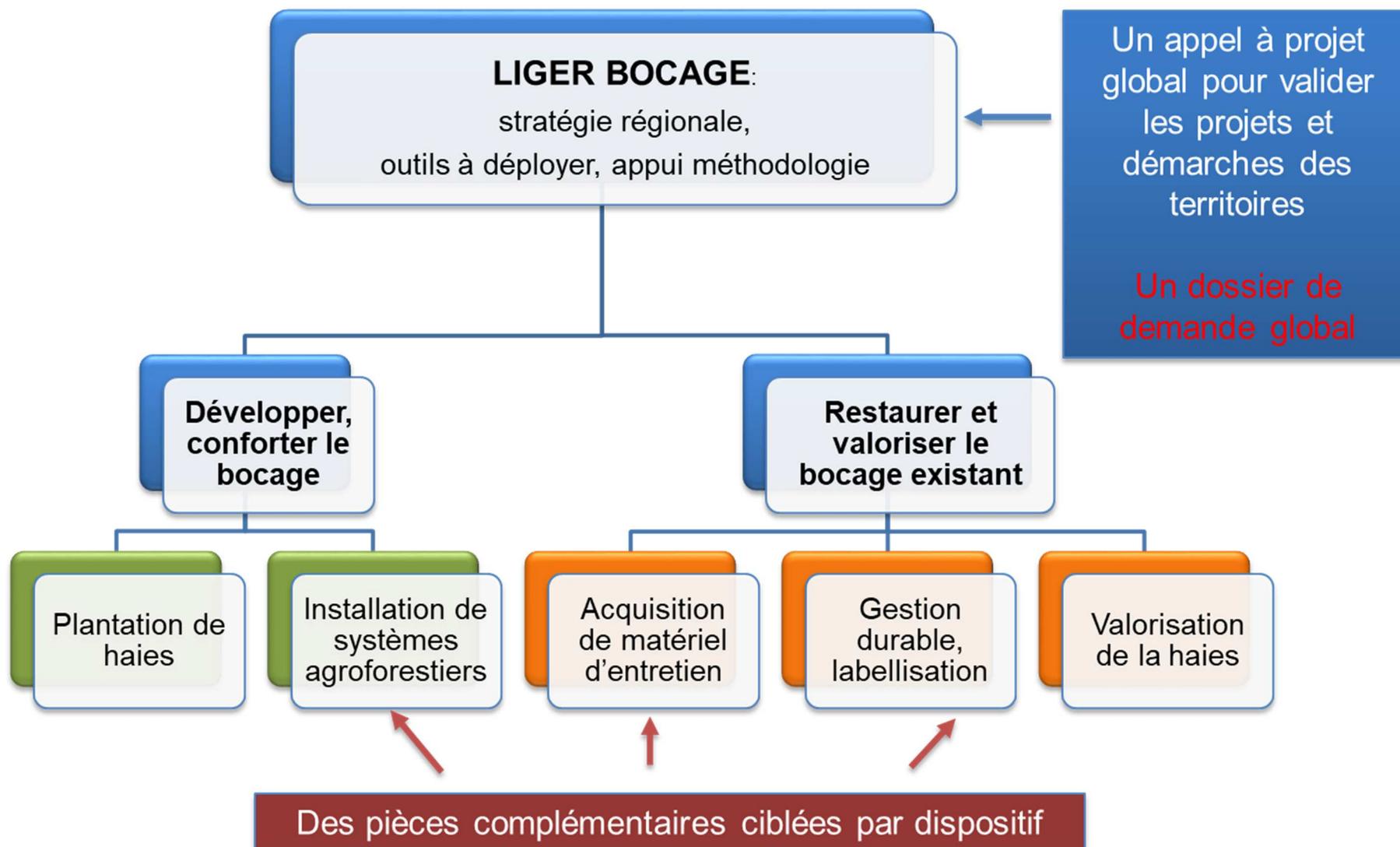
ont souhaité unir leurs forces pour déployer un **dispositif d'intervention multipartenarial, intitulé « Liger Bocage et Agroforesterie »**, à décliner dans les territoires volontaires, pour conforter le bocage ligérien et le gérer durablement.

### 3. La démarche « Liger Bocage et agroforesterie »

#### Objectifs de cet AAP collectif :

- valoriser les outils existants en faveur du bocage et de l'agroforesterie
- développer les synergies d'intervention pour renforcer la mise en œuvre des stratégies locales et massifier l'action collective en faveur du bocage et de l'agroforesterie
- Soutenir des projets de préservation et de reconquête et de création des complexes bocagers et agroforestiers, valorisant le savoir-faire et le végétal local.

### 3. La démarche « Liger Bocage et agroforesterie »



### 3. La démarche « Liger Bocage et agroforesterie »

#### Calendrier de l'appel à projet :

- ⇒ Dépôt des dossiers : printemps 2021 à hiver 2022 (sous réserve de disponibilité de crédits)
- ⇒ Sélection des dossiers complets-instruits tous les 2 mois en comité Liger Bocage
- ⇒ Derniers engagements possibles sous crédits plan de relance : 31/12/2022
- ⇒ 3 Campagnes de plantations :
  - automne hiver 2021/2022
  - automne hiver 2022/2023
  - automne hiver 2023/2024
- ⇒ Dépôt des demandes de paiement : après la plantation, et au plus tard en octobre 2024 (pas de paiements possibles après le 31/12/2024)

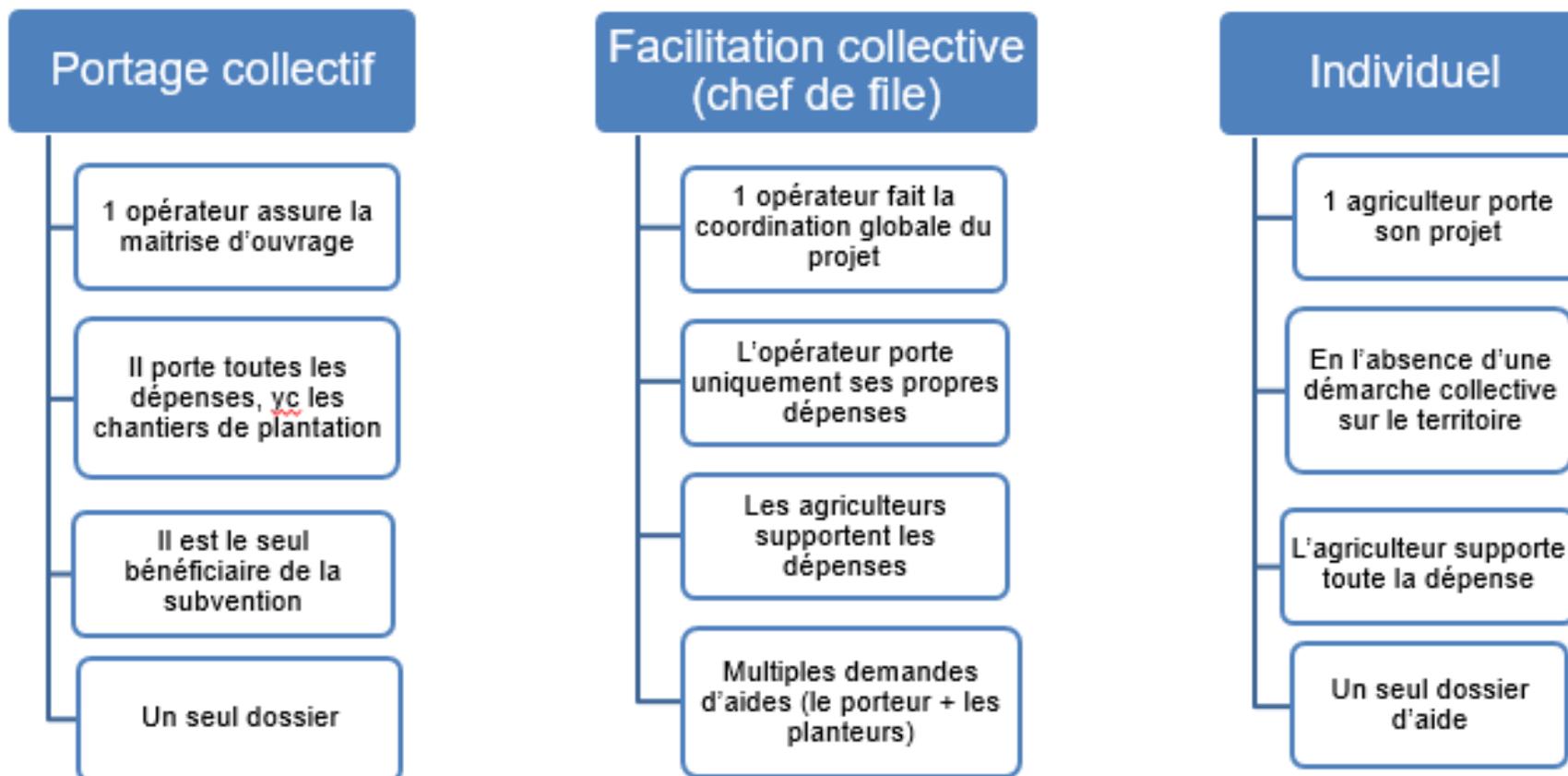
### 3. La démarche « Liger Bocage et agroforesterie »

#### Qui peut répondre à l'appel à projets Liger Bocage ?

- Exploitants agricole ou leurs groupements ;
- Groupements d'intérêt économique et environnemental et structures coopératives agricoles ;
- Collectivités locales et leurs groupements ;
- Chambres consulaires, établissements publics ;
- Propriétaires de foncier agricole ;
- Associations.

### 3. La démarche « Liger Bocage et agroforesterie »

#### Quel portage de la demande ?



Le montage facilitation collective voire « chef de file » demande à être précisé

## 3. La démarche « Liger Bocage et agroforesterie »

### Comment participer ?

Le dossier de demande de candidature au règlement « Liger Bocage et Agroforesterie » doit être **déposé en 1 exemplaire numérique sur la plateforme « démarches simplifiées »** + original papier

Les partenaires financiers s'assurent de la complétude du dossier qui devra comporter :

- une délibération du maître d'ouvrage avec le plan de financement et l'échéancier ;
- le dossier de candidature au règlement « Liger bocage et Agroforesterie » dûment complété avec ses pièces constitutives ;
- l'engagement du maître d'ouvrage à adresser les connaissances acquises dans le cadre du projet ;
- les projets complets et recevables sont présentés pour information à l'IRSP au titre du plan de relance ;
- un Relevé d'Identité Bancaire.

*En fonction des composantes du projet, des échanges et pièces complémentaires seront nécessaires afin d'assurer la complétude du dossier.*

## 3. La démarche « Liger Bocage et agroforesterie »

### Avec quels accompagnements ?

L'AFAC régionale ainsi que les services instructeurs (DDT, Région, AELB) peuvent vous accompagner dans le montage des dossiers de candidatures.

Cécile Hubert  
Animatrice régionale  
Association Française Arbres Champêtres  
et agroforesteries en Pays de la Loire  
Tél : 06 28 47 64 25  
[afacpdl@gmail.com](mailto:afacpdl@gmail.com)



Cyril BELLOUARD  
Direction Transition Energétique et  
Environnement  
Conseil régional des Pays de la Loire  
Hôtel de Région - 1, rue de la Loire  
44966 NANTES cedex 9  
Tél : (33) 2.28.20.54  
[cyril.bellouard@paysdelaloire.fr](mailto:cyril.bellouard@paysdelaloire.fr)

Nadia Tessier  
Gestionnaire FEADER  
Pôle Coordination  
Direction de la transition énergétique et de  
l'environnement  
Conseil Régional des Pays de la Loire  
Tél : 02.28.20.54.05  
[nadia.tessier@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.tessier@paysdelaloire.fr)



Maxime GALLON  
Chargé de mission « dispositifs agro-environnementaux »  
Service de l'environnement, de la forêt et du bois  
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 Nantes cedex 2  
Tél : 02 72 74 71 64  
[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)



Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Olivier BICHOT  
AGENCE DE L'EAU LOIRE-  
BRETAGNE  
Délégation Maine-Loire-Océan  
1 rue Eugène Varlin, CS 40521,  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00  
[mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr](mailto:mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr)



1. Le dispositif plantons des haies du plan de relance national, et sa déclinaison régionale (DRAAF)
2. Les enjeux et actualités du bocage ligérien (OFB)
3. La démarche « Liger bocage et agroforesterie » (Région)
4. Les trois volets mobilisables (DRAAF et Région):
  - plantations de haies,
  - mise en place de systèmes agroforestiers intra-parcellaires,
  - restauration et valorisation des haies existantes
5. L'accompagnement technique et administratif proposé pour vos projets de territoire (AFAC)
6. Temps d'échange

## 4. Volet mobilisable : Agroforesterie

Agroforesterie (mesure 8.2)		Conception / Etudes / diagnostics	Actions concrètes (plantations)
	Forfait	<b>80%</b> <i>(soit 20,40 € par arbre*)</i>	
	Plafond	Limité à 20% du montant des dépenses matérielles éligibles	Pas de plafond. <b>Minimum de 1000 € de dépenses éligibles par dossier</b>
Dépenses éligibles (comprises dans le <i>coût simplifié calculé à 25,50 € par arbre*</i> )		<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de faisabilité et la conception du projet,</li> <li>- maîtrise d'œuvre des travaux et leur suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation du sol,</li> <li>- fourniture et mise en place de plants d'arbres,</li> <li>- protections individuelles des plants et paillage,</li> <li>- l'entretien de la strate herbacée en périphérie du plant la première année</li> </ul>
Principaux critères d'éligibilité		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plantations sur surfaces agricoles uniquement</b></li> <li>- <b>Diagnostic initial de choix des essences</b></li> <li>- <b>Utilisation de 50% minimum de plant labélisés « végétal local » ou MFR</b> (sous réserve de disponibilité)</li> <li>- Liste positive d'espèces éligibles (dont 20% de fruitiers maximum)</li> <li>- 3 essences minimum par projet</li> <li>- Paillages organiques/biodégradables uniquement</li> <li>- Ecartements à respecter (densité comprise entre 20 et 100 arbres/ha)</li> </ul>	

*\*Sous réserve de validation de la révision du PDR par la Commission européenne*

## 4. Volet mobilisable : plantation de haies

Plantation de haies (mesure 4.4)		Conception / Etudes / diagnostics	Actions concrètes (plantations)
	Taux	<b>100 %</b> (80 % pour les dépenses supportées par une collectivité)	
	Plafond	<b>Limité à 20%</b> du montant des dépenses matérielles éligibles	Pas de plafond. <b>Minimum de 1000 € de dépenses éligibles par dossier</b>
<b>Dépenses éligibles</b>  <i>Coûts simplifiés à venir, selon 4 modalités* :</i> - Haie simple - Haie double - Haie simple sur talus - Haie double sur talus		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais généraux liés à la conception du projet (études de conception, diagnostic préalable, suivi naturaliste...)</li> <li>- Investissements immatériels (outil informatique...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation du sol,</li> <li>- achat et mise en place des plants,</li> <li>- protections individuelles des plants et paillage,</li> <li>- entretien de la strate herbacée en périphérie du plant la première année</li> </ul>
Principaux critères d'éligibilité		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plantations sur surfaces agricoles uniquement</b></li> <li>- <b>Diagnostic initial de choix des essences</b></li> <li>- <b>Utilisation de 50% minimum de plant labélisés « végétal local » ou MFR</b> (sous réserve de disponibilité)</li> <li>- Paillages organiques/biodégradables uniquement</li> <li>- <b>Compensations réglementaires non éligibles</b></li> <li>- <b>Linéaires financés déclarés à la PAC N+1</b></li> </ul>	

*\*Sous réserve de validation de la révision du PDR par la Commission européenne*

## 4. Volet mobilisable : restauration et valorisation des haies existantes

Valorisation et restauration des Haies		Etudes / diagnostics	Actions concrètes	Animation territoriale
  <small>Établissement public du ministère chargé du Développement durable *</small>	Taux	80%	80%	80%
	Plafond	-	-	1 ETP, 70 000€ et 210 jours/an
Dépenses éligibles		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et amélioration des performances économiques et environnementale du projet (étude de conception, diagnostic ou expertise préalable et concertation locale associée, suivi naturaliste...)</li> <li>- Réalisation des plans de gestion durable des haies <b>dans le cadre des futurs PSE*</b>,</li> <li>- Travaux envisagés sur ces linéaires existants (reconnexion / regarnissage / régénération naturelle),</li> <li>- Investissements pour transformer et commercialiser les produits issus de la gestion durable de ces linéaires existants.</li> </ul>		

*\*dans le cadre des CT « eau » uniquement. L'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est soumise à la validation de la révision du 11<sup>e</sup> programme*

1. Le dispositif plantons des haies du plan de relance national, et sa déclinaison régionale (DRAAF)
2. Les enjeux et actualités du bocage ligérien (OFB)
3. La démarche « Liger bocage et agroforesterie » (Région)
4. Les trois volets mobilisables (DRAAF et Région):
  - plantations de haies,
  - mise en place de systèmes agroforestiers intra-parcellaires,
  - restauration et valorisation des haies existantes
5. L'accompagnement technique et administratif proposé pour vos projets de territoire (AFAC)
6. Temps d'échange

## 5. L'accompagnement proposé par l'AFAC

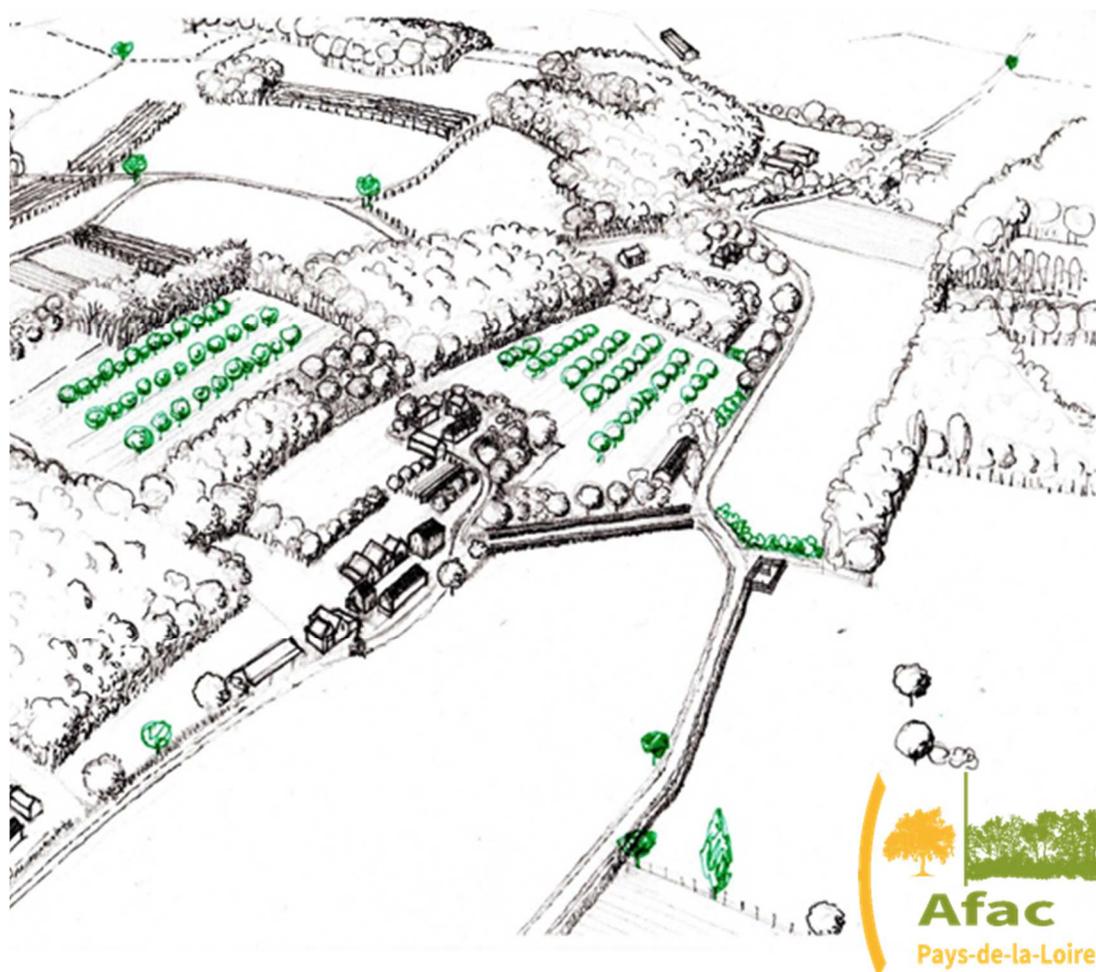
### Appui et mise en réseau des particuliers et structures intéressés:

Réception des demandes d'informations sur le site Web de l'AFAC et orientation vers une page d'information comprenant :

- *Liste d'organismes d'accompagnement*
- *Liste de pépinières MFR et végétal local*
- *Liste d'entreprises de travaux qualifiées*



## 5. L'accompagnement proposé par les structures adhérentes de l'AFAC



### Préparation du projet :

#### Analyse stationnelle :

- sol,
- exposition,
- microclimat

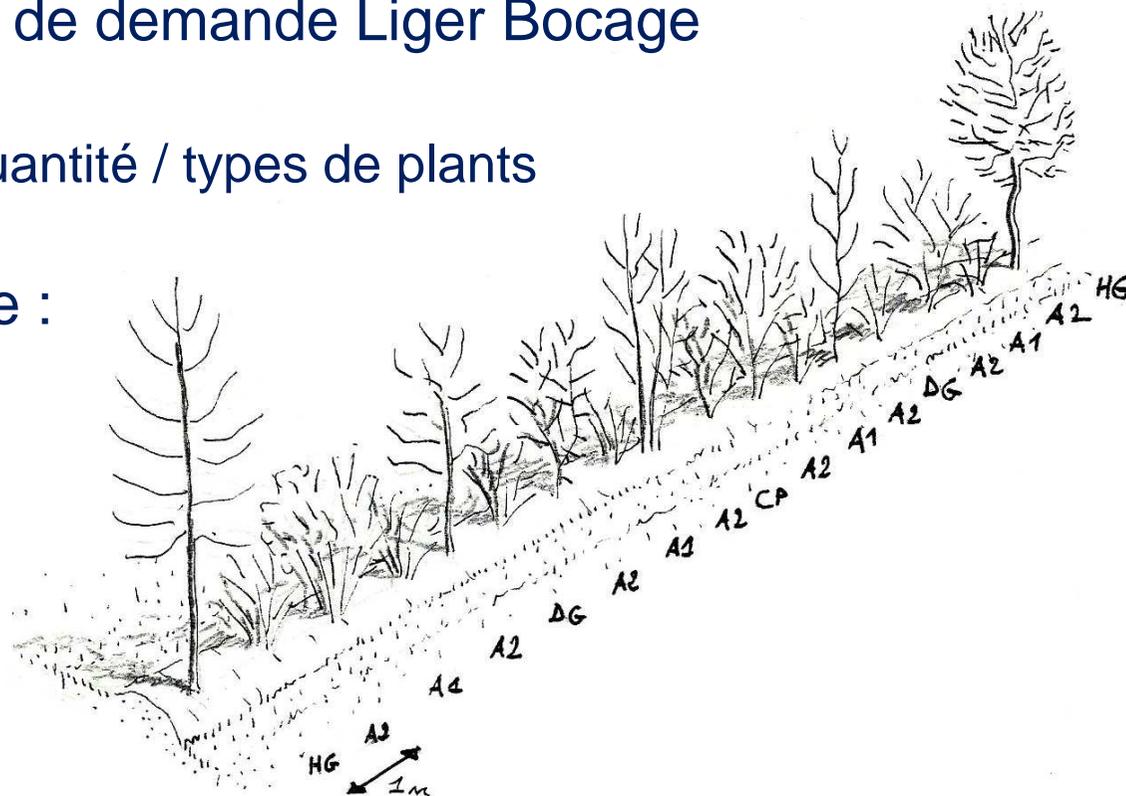
#### Evaluation des besoins :

- vœux de l'agriculteur,
- besoin microclimatiques,
- biodiversité, érosion, eau, paysages,
- relation avec PGDH si déjà en place

## 5. L'accompagnement proposé par les structures adhérentes à l'AFAC

### Confection du dossier :

- Appui au montage du dossier de demande Liger Bocage
- Tableau des ouvrages avec quantité / types de plants
- Plan synthétique de jalonnage :
  - des linéaires de haies
  - des arbres agroforestiers



## 5. L'accompagnement proposé par les structures adhérentes à l'AFAC



### Installation / plantation :

- Réserve du matériel végétal
- Dégagement des emprises
- Préparation du sol
- Installation paillage
- Plantations



## 5. L'accompagnement proposé par les structures adhérentes à l'AFAC

### Suivi de l'entretien sur les premières années :

- Arrachage des adventices,
- fauches des bordures,
- recépage,
- regarnissage des plantations



## 5. L'accompagnement proposé par les structures adhérentes à l'AFAC



### Suivi à moyen terme (15 ans) :

- tailles de formation,
- élagage,
- recépage,
- confection de têtards.

### Suivi à long terme :

Rédaction de documents de gestion (PGDH)

Conseils d'exploitation :

- balivage,
- coupe,
- taillis

1. Le dispositif plantons des haies du plan de relance national, et sa déclinaison régionale (DRAAF)
2. Les enjeux et actualités du bocage ligérien (OFB)
3. La démarche « Liger bocage et agroforesterie » (Région)
4. Les trois volets mobilisables (DRAAF et Région):
  - plantations de haies,
  - mise en place de systèmes agroforestiers intra-parcellaires,
  - restauration et valorisation des haies existantes
5. L'accompagnement technique et administratif proposé pour vos projets de territoire (AFAC)
6. Temps d'échange

## 6. Temps d'échange

Cécile Hubert  
Animatrice régionale  
Association Française Arbres Champêtres  
et agroforesteries en Pays de la Loire  
Tél : 06 28 47 64 25  
[afacpdl@gmail.com](mailto:afacpdl@gmail.com)



Cyril BELLOUARD  
Direction Transition Energétique et  
Environnement  
Conseil régional des Pays de la Loire  
Hôtel de Région - 1, rue de la Loire  
44966 NANTES cedex 9  
Tél : (33) 2.28.20.54  
[cyril.bellouard@paysdelaloire.fr](mailto:cyril.bellouard@paysdelaloire.fr)

Nadia Tessier  
Gestionnaire FEADER  
Pôle Coordination  
Direction de la transition énergétique et de  
l'environnement  
Conseil Régional des Pays de la Loire  
Tél : 02.28.20.54.05  
[nadia.tessier@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.tessier@paysdelaloire.fr)



Maxime GALLON  
Chargé de mission « dispositifs agro-environnementaux »  
Service de l'environnement, de la forêt et du bois  
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 Nantes cedex 2  
Tél : 02 72 74 71 64  
[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)



Olivier BICHOT  
AGENCE DE L'EAU LOIRE-  
BRETAGNE  
Délégation Maine-Loire-Océan  
1 rue Eugène Varlin, CS 40521,  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00  
[mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr](mailto:mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr)



# Merci pour votre participation !

